



Commune d'Avully

Séance extraordinaire du Conseil municipal du vendredi 30 juin 2017
Procès-verbal n°263

Présent-e-s : M. Pascal Dethiollaz (président)
M. Philippe Tièche (vice-président)
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)

M. Cyril Baudin
Mme Magali Besse Giorgi
M. Daniel Fuchs
M. Sylvain Fuser
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Zita Minasso-Rota
Mme Cécilia Schäfer

Excusé-e-s : M. Nicolas Binet
Mme Marozia Carmona Fischer
M. Philippe Gillabert
M. Olivier Matthey-Jonais

Exécutif : M. René Riem, maire
Mme Annick Maison, adjointe
Mme Maria Scheibler, adjointe

Verbaliste : M. Fabrice Losego

Ordre du jour :

Projet de fermeture de la poste d'Avully - résolution

Le Président ouvre la séance à 18h35. Il rappelle que cette séance extraordinaire du Conseil municipal a été convoquée à la demande écrite de 9 membres du Conseil municipal. Il propose de prendre position, par voie de résolution, pour s'opposer fermement à la fermeture programmée de l'office de poste d'Avully. Il ouvre les débats pour pouvoir aboutir à un l'adoption d'un texte. **M. le maire** informe que le courrier que la Poste a fait parvenir à l'exécutif ne mentionne pas clairement la fermeture du local de poste d'Avully, mais se contente de « s'interroger » sur l'avenir de ce local. **M. le maire** craint que l'approche des vacances justifie ce courrier tout en sous-entendus. Il craint qu'en septembre le ton pourrait être plus direct et annoncer de plus mauvaises nouvelles. **M. le maire** estime que la fermeture programmée du local de poste poserait d'autant plus de problèmes que ce service s'adresse également aux communes environnantes. Il serait judicieux de s'entendre avec les communes d'Anières et de Meinier, également concernées, afin de faire front commun. Pour **M. Fuchs**, le local postal d'Avully est utilisé par des habitants de toute la Champagne, et même par certains bernésiens. Par conséquent, Avully devrait demander l'appui de ces communes, qui ont un intérêt direct au maintien

d'un local de poste à Avully. **Mme Papaïannou** propose de convoquer une séance de la toute nouvelle commission inter-champagne afin de discuter de ce problème qui touche d'autres communes de la région. Par ailleurs, elle suggère de convoquer un responsable de la Poste afin de s'entretenir avec lui dans le cadre d'une séance du Conseil. **M. Baudin** imagine qu'une pétition pourrait être lancée dans le village afin de récolter des signatures. **Le président** en revient à la proposition de rédaction d'une résolution.

M. Fuchs demande que celle-ci adopte un ton ferme et qu'elle oppose un refus catégorique à la fermeture programmée du local de poste. **M. Fuser** souhaite que soit mis en avant le fait que la commune est amenée à se développer. **M. le maire** précise qu'il faudra envoyer la résolution dans un premier temps au service de la surveillance des communes, pour s'assurer que la forme est respectée. Il propose qu'elle soit envoyée à la Poste, à M. Pierre Maudet, chef du Département de la sécurité et de l'économie, ainsi qu'à la presse locale. **Le président** propose qu'elle soit diffusée aux autres communes, par le truchement de l'ACG, par exemple. La parole n'étant plus demandée, **le président** lit la résolution et la soumet au vote.

Résolution relative au maintien de l'office de poste de la commune d'Avully

*Vu les interrogations de la poste au sujet du maintien d'un office postal à Avully ;
vu l'incertitude des habitants de la commune et des communes voisines quant à l'éventualité de sa fermeture ;
vu la nécessité d'effectuer régulièrement des transactions financières ;
vu les difficultés rencontrées par les personnes qui travaillent pour retirer un envoi ;
vu l'éloignement de la commune et la difficulté pour les personnes âgées de se rendre dans un autre office ;
vu le nombre croissant de colis délivrés par la poste dû au e-commerce ;
vu que les habitants des communes voisines fréquentent régulièrement l'office postal d'Avully ;
vu l'augmentation importante à court terme du nombre d'habitants de la commune d'Avully ;
sur proposition du Conseil municipal,*

le Conseil municipal charge l'exécutif de la commune d'Avully :

- 1. De prendre toutes les mesures nécessaires au maintien d'un office postal à Avully et de s'opposer catégoriquement à la fermeture de ce dernier.*
- 2. De faire connaître d'ores et déjà la position prise par la commune d'Avully aux instances de Post SA en charge de ce dossier ainsi qu'au Département de la sécurité et de l'économie (DSE).*
- 3. D'informer les communes genevoises de cette démarche.*

Ce projet de résolution est approuvé à l'unanimité des membres présents (10).

La séance est levée à 19h10.

Signatures :

Le Président

La Secrétaire